



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

**Liberté  
Égalité  
Fraternité**

**dossier n° PC 012 210 22 U1002**

date de dépôt : 10 novembre 2022

demandeur : Monsieur DAUTRICHE JEAN MARC

pour : la construction d'une maison à ossature bois

adresse terrain : IMP DU VIGNOT, à Saint-André-de-Najac (12270)

Commune de Saint-André-de-Najac

**ARRÊTÉ  
accordant un permis de construire  
au nom de l'État**

**Le maire de Saint-André-de-Najac,**  
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 10 novembre 2022 par Monsieur DAUTRICHE JEAN MARC demeurant 96 IMP DU VIGNOT lieu-dit LA CAPELANIE, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison à ossature bois ;
- sur un terrain situé IMP DU VIGNOT, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 42 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 15 décembre 2022;

Vu le certificat d'urbanisme n° 01221022U0006 accordé le 04 août 2022 ;

Vu l'affichage en mairie en date du 10 novembre 2022 de l'avis de dépôt de la présente demande;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 23/10/2023

Le maire

Christophe Dégé



*NB : l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la parcelle est traversée par la canalisation publique de distribution d'eau potable et que l'implantation de la construction devra se tenir au minimum à 2,5 ml de cette canalisation.*